



VERBAND BERNISCHER NOTARE
Rechtsberatung inklusive. Ihre Berner Notare.

ASSOCIATION DES NOTAIRES BERNOIS
Conseil juridique inclu. Vos notaires bernois.

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 16 AOÛT 2019

Nouveaux émoluments des notaires: le Conseil-exécutif avance à l'aveuglette – l'ANB demande un remaniement du tarif des émoluments sans changement radical de système

Berne, le 16 août 2019 – L'Association des notaires bernois (ANB) se félicite que le Conseil-exécutif ait amélioré le projet de révision de la Loi sur le notariat sur plusieurs points importants par rapport au projet mis en consultation. Il est incompréhensible qu'il maintienne le changement radical de système pour les nouveaux émoluments des notaires sans examiner les conséquences pour la qualité et la couverture du territoire cantonal par les prestations notariales. L'ANB invite le Grand Conseil à renvoyer le projet au Conseil-exécutif en le chargeant de procéder à l'adaptation utile du tarif-cadre échelonné.

Le Conseil-exécutif a transmis aujourd'hui le projet de révision de la loi cantonale sur le notariat au Grand Conseil. Il a notamment biffé du projet mis en consultation la nouvelle possibilité de courtage immobilier sur la base de commissions, qu'il avait envisagée comme un moyen de compenser économiquement la perte de recettes provenant des émoluments, ceci avant tout pour les notaires pratiquant dans les zones de campagne. Les milieux qui se sont exprimés dans la procédure de consultations ont quasiment tous estimé que les risques étaient trop importants pour l'indépendance des notaires. Le Conseil-exécutif a en outre maintenu l'assouplissement des directives d'organisation.

Les partis bourgeois, les associations économiques, l'association des paysans et d'autres milieux rejettent le nouveau système d'émoluments proposé et mettent en garde contre les conséquences – que le Conseil-exécutif n'a jamais clarifiées - de cette expérience, qui, soit dit en passant, n'a jamais été demandée par quiconque et n'est connue dans aucun autre canton. Le Conseil-exécutif ignore le résultat de la procédure de consultation et met inutilement en danger la qualité du notariat bernois.

Le fait que le Conseil-exécutif maintienne l'expérience risquée d'un changement radical de système des émoluments et aille ainsi contre la critique claire largement partagée par nombre de milieux est d'autant plus surprenant et décevant. Les affaires de faible valeur commerciale seraient plus lourdement taxées alors que les affaires avec une forte valeur commerciale se verraient allégées. Le tarif horaire proposé est inégalitaire et désavantage les clients qui consultent le/la notaire pour des affaires plus petites (privés, agriculteurs, PME) par rapport aux clients d'affaires avec une plus grosse valeur commerciale. Un exemple : les contrats de vente jusqu'à une valeur commerciale d'environ CHF 1'090'000 seraient plus chers, au-delà de ce montant ils seraient moins chers. Les honoraires pour un contrat de vente portant sur CHF 800'000.-- sont aujourd'hui de CHF 3'510.-- ; avec le tarif horaire ils seraient de l'ordre de CHF 4'200.—soit 20% plus chers !

Ce défaut fondamental amène l'ANB à demander le renvoi du projet au Conseil-exécutif, et une adaptation du tarif-cadre échelonné en lieu et place du changement radical de système. Elle demande une meilleure prise en compte du temps consacré ainsi que la possibilité de descendre en-dessous de l'émolument minimal en cas d'utilité publique et de ressources limitées.

Informations complémentaires:

Simone Mülchi, présidente de l'ANB, +41 79 286 37 36
Guido Schommer, secrétaire général de l'ANB, +41 79 300 51 45

A propos de l'ANB :

L'Association des notaires bernois (ANB) a pour but la promotion du notariat, la protection des intérêts professionnels et le perfectionnement de ses membres. Plus de 400 notaires indépendants/es font partie de l'ANB, ce qui correspond à presque 100% du notariat bernois.

Vous trouverez des informations détaillées sur le site www.bernernotar.ch